Envoyé en préfecture le 24/03/2023

Reçu en préfecture le 24/03/2023

Publié le 24/03/2023

ID : 003-210303012-20230323-DEL_23MARS23_19-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de VAUX 2023/19

Date de convocation 14 mars 2023

L'an deux mille vingt trois Le 23 mars 2023, à 18h30

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur DUCHALET Jérôme, Maire,

<u>Etaient présents</u>: Mmes POPOFF Jocelyne, PRYMAS Marie, SCHATZ Christiane, MM SIODLAK Daniel, CRETAUD Laurent, VIRLOGEUX Christophe, AUTOURDE Eric

Etaient absent excusés: Mmes MARQUES DE OLIVEIRA Delphine (donne pouvoir à Mme PRYMAS Marie), MORIOT Eliane (donne pouvoir à Mme POPOFF Jocelyne), REGRAIN VAYSSE Martine (donne pouvoir à M CRETAUD Laurent), M DURAND Jean-Pierre (donne pouvoir à M SIODLAK Daniel),

<u>Etaient absents</u>: Mme COLLAS Virginie, MM. MATHIOU Nathan, DELHOUME Jean-Philippe

En exercice...... 15
Présents...... 8
Votants...... 12

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme PRYMAS Marie

Objet : Tarif cimetière et colombarium

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal une révision des tarifs du cimetière et du columbarium. Il propose les tarifs suivants :

CONCESSIONS CIMETIERE	
3 m ² pour 30 ans	200 €
3 m² pour 50 ans	500 €
6 m² pour 30 ans	400 €
6 m² pour 50 ans	1 000 €

CONCESSIONS COLUMBARIUM	
15 ans	600 €
30 ans	900€
50 ans	1 200 €

Dépositoire: 1 € par jour d'utilisation

Il est rappelé que les gravures sur les portes du columbarium ne sont pas autorisées. Il convient de fixer une plaque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte, de mettre en place

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

DUCHALET Jérôme